



DECISION N° 2023-1234

**Contrat d'engagement d'interprétariat avec  
Madame Tristana CARRASCO**

Direction de la Culture

Le Maire,

Vu l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales relatif aux délégations de pouvoir susceptibles d'être consenties au Maire par le conseil municipal ;

Vu les articles L. 2122-23 et L. 2122-18 relatifs aux subdélégations susceptibles d'être consenties par le Maire aux adjoints et/ou conseillers municipaux ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 3 juillet 2020 donnant délégation au Maire pour les matières énumérées à l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 28 juin 2021 portant subdélégation de signature à Monsieur François Dussaubat, Adjoint au Maire, dans le cadre des délégations du conseil municipal au Maire ;

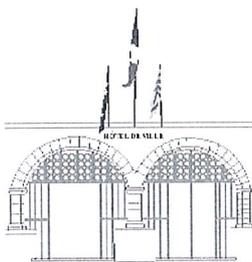
Considérant que dans le cadre du festival Les Méditerranée(s), la Ville de Perpignan organise la cérémonie de remise des prix Méditerranée le samedi 30 septembre 2023, à l'Hôtel Pams ;

Considérant que le lauréat du prix Méditerranée étranger ne maîtrise pas la langue française, il convient de faire appel à un interprète afin de procéder à une traduction en simultané ;

**DÉCIDE**

**Article 1**

De conclure un contrat d'engagement d'interprétariat avec Madame Tristana CARRASCO, ci-après désignée « l'interprète », pour assurer la traduction simultanée des propos de Monsieur Javier Castillo, de nationalité espagnole, lauréat du prix Méditerranée étranger 2023, lors de la cérémonie de remise des prix.



## **Article 2**

La Ville de Perpignan s'engage à verser à l'interprète, sur présentation d'une facture, à l'issue de son intervention, la somme de 150 € TTC (cent cinquante euros), TVA non applicable.

## **Article 3**

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal seront chargés de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du conseil municipal.

Fait à Perpignan, le **19 OCT. 2023**

ID Télétransmission : 066-216601369- 20231019-180951 - AV-1-1

Accusé reçu le : **19 OCT. 2023**

Affiché le : **19 OCT. 2023**

M. François DUSSAUBAT, Pour le Maire par subdélégation l'Adjoint

